

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, trente et un mars,

N°25.02.08

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la présidence de Monsieur Richard MALLIE.

<i>Présents</i>	8
<i>Pouvoirs</i>	1
<i>Absents/ Excusés</i>	2

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

MEMBRES EXCUSES : Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON

POUVOIR : Evelyne LOUIS à Corinne LE MEUT

**OBJET :
APPROBATION
DU COMPTE
DE GESTION -
EXERCICE 2024**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIE, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le budget primitif, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable du SGC d'Aix en Provence repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

Déclare que le compte de Gestion dressé par le comptable du SGC d'Aix en Provence pour l'exercice 2024 du Syndicat n'appelle ni d'observations, ni réserves de la part des membres du Comité Syndical.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 013-241300425-20250331-25_02_08-DE



Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Richard MALLIE,
Président de séance



Certifiée exécutoire par la
Présidente, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le :..... et de la
publication le :.....

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : CAUHAPE Florence

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_02_08
Objet :	Approbation du Compte de Gestion 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20250331-25_02_08-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20250331-25_02_08-DE-1-1_0.xml	text/xml	855 o
Document principal (Délibération) Nom original : 25.02.08 Approbation du Compte de Gestion 2024.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250331-25_02_08-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	189.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h30min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h30min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h30min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h31min05s	Reçu par le MI le 2025-04-02